



# KAY KA PASÉ PRIDÒM BASTÈ ???

**Travayè, Pèp Gwadeloup,**

Les Conseillers Prud'hommaux de Pointe-à-Pitre et de Basse-Terre ont été renouvelés au mois de Janvier 2023, pour un mandat de 3 ans.

Pour rappel, le Conseil des Prud'hommes est un Tribunal paritaire, composé de juges non professionnels, désignés en nombre égal au sein d'un Collège de Salariés, et au sein d'un Collège d'Employeurs.

## ÉGAL PIÈT ÉGAL MÒDAN

Les organisations patronales siégeant au Conseil des Prud'hommes de Basse-Terre avaient le devoir de désigner 22 Conseillers. Lors de l'audience solennelle, ces derniers ont fait le choix d'en désigner **que 8**.

Cette décision a eu comme conséquence d'augmenter la durée de traitement des dossiers des justiciables.

De plus, depuis le mois de Mai 2023 **seuls 4** de ces conseillers siègent réellement, pour l'ensemble des audiences à Basse-Terre. **E ankô !**

**Résultats : audiences reportées, retards accumulés ....**

## SÉ TOUJOU TRAVAYÈ KA PRAN GAZ !!

Les organisations concernées, par cet état de fait, ont été contactées afin qu'elles puissent faire diligence en demandant la nomination de nouveaux conseillers. A ce jour, **AYEN**

## PON MOUN PAKA FÈ AYEN...

## YO MONTÉ KONPLO POU TCHOUYÉ PRIDOM BASTÈ !

L'attitude des organisations patronales, siégeant au Conseil des Prud'hommes de Basse-Terre, ne nous étonne guère.

Ces organisations patronales, singulièrement L'UDE-MEDEF, ont signés la mort des Travailleurs **POU KONTINYÉ PWOFITASYON É FÈ LAJAN SI DO A MALÉRE !**

Après **le refus de négociations collectives en branches professionnelles**, la dénonciation de tous les accords signés, c'est le démantèlement de l'institution prud'hommale qui est programmé.

## TRAVAYÈ LAS PRAN FÈ...LAGÈ DÉKLARÉ !

La disparition orchestrée du Conseil des Prud'hommes de Basse-Terre, par les employeurs, n'est que la suite logique de leur objectif qui est d'éteindre toutes vellétés de contestations des Travailleurs et poursuivre ainsi la remise en cause de l'ensemble des acquis, et continuer les licenciements abusifs sans possibilité de poursuites.

## AWA !!! TWAVAYÈ NI DWA OSI !!

## ❖ L'UGTG KA MANDÉ :

- Que le Président de la Cour d'Appel prenne une décision afin que les audiences reprennent au sein du Conseil des Prud'hommes de Basse-Terre ;
- Qu'une injonction soit faite aux organisations d'employeurs de renouveler la liste de leurs conseillers ;
- Que l'État garantisse le maintien de la Juridiction Prud'hommale de Basse-Terre.

## TRAVAYÈ PA CHYEN...NOU PÉKÉ PWAN-Y !